



► Les coopératives et le monde du travail No. 14

mai 2022

Partenariats entre les syndicats et l'économie sociale et solidaire pour soutenir les travailleurs de l'économie informelle

Points essentiels

Dans le monde entier, plus de deux milliards de travailleurs, représentant 61,2 pour cent de l'emploi mondial, sont dans l'économie informelle. En réponse à cette réalité, de nouvelles formes d'organisation sont apparues pour lutter contre les déficits de travail décent dans l'économie informelle.

Des alliances innovantes rassemblant des syndicats et l'économie sociale et solidaire (ESS) aident à améliorer la visibilité, la voix et le pouvoir des travailleurs de l'économie informelle et de leurs organisations, conformément à la Recommandation n° 204 de 2015.

Les recherches effectuées ont relevé trois types de partenariats nouveaux et de collaborations entre:

- Des syndicats et des organisations de travailleurs de l'économie informelle, en vue de la création d'unités de l'ESS indépendantes;
- Des syndicats établis et l'ESS, afin d'organiser, de représenter et de fournir des services et/ou d'autres formes de soutien aux travailleurs de l'économie informelle; et

Ces partenariats peuvent aider les travailleurs informels à améliorer leurs moyens de subsistance, fournir des services et soutenir les besoins individuels et l'accès aux droits, ainsi qu'améliorer l'environnement structurel des travailleurs de l'économie informelle.

Pour maximiser les partenariats entre les syndicats et l'ESS et leurs contributions à la réalisation du travail décent parmi les travailleurs de l'économie informelle, il est particulièrement important de:

- élaborer une politique favorable et créer un environnement réglementaire permettant le développement de partenariats soutenant les travailleurs de l'économie informelle. Cela comprend le droit à la liberté d'association et de négociation collective, le dialogue social et d'autres formes de plaidoirie.
- construire un écosystème porteur, promouvoir des liens conceptuels, stratégiques et pratiques entre les diverses organisations, dans le but de bâtir la compréhension et un engagement envers "l'approche partenariale" pour soutenir les travailleurs de l'économie informelle.
- apporter un soutien direct à la création de partenariats, en soutenant les organisations pour qu'elles comprennent les options dont elles disposent afin de prendre des décisions informées au sujet des voies d'organisation et d'action les plus prometteuses.
- apprendre et partager les connaissances et les données factuelles, en favorisant la recherche, la documentation et les enseignements tirés des expériences de partenariat, ainsi qu'en facilitant les échanges et le partage d'informations directs entre les organisations partenaires et avec leurs partenaires habilitants.

Introduction

Plus de deux milliards de travailleurs, représentant 61,2 pour cent de l'emploi mondial, sont dans l'économie informelle (OIT 2018a). Les expériences des travailleurs diffèrent considérablement en fonction de leur profession, les femmes étant concentrées dans les segments les plus susceptibles d'être associés à la pauvreté, à des conditions de travail précaires et à l'absence de protection du travail et de protection sociale (ibid. Chen 2012; Carre et al. 2020). Pendant la crise de la Covid-19, de nombreux travailleurs de l'économie informelle, notamment les travailleurs à domicile, ont été particulièrement vulnérables et exposés à des pertes de revenus. D'autres étaient concentrés dans des secteurs considérés essentiels, mais caractérisés par des conditions de travail précaires, dangereuses et non protégées, avec de bas salaires, comme les travaux domestiques et les soins, le ramassage des déchets et la vente ambulante (BIT 2020a; 2020b).

En réponse à cette réalité, de nouvelles formes d'organisation sont apparues pour lutter contre les déficits de travail décent dans l'économie informelle. Des alliances innovantes entre des syndicats et l'ESS (Encadré 1) améliorent la visibilité, la voix et le pouvoir des travailleurs de l'économie informelle et leurs organisations, conformément à la [Recommandation \(n° 204\) de 2015](#) (Encadré 2).

Les partenariats entre les organisations de travailleurs et l'ESS ont permis de surmonter des difficultés historiques en matière d'organisation existantes au sein des divers mouvements. Ils rassemblent des formes d'organisation multiples et complémentaires pour bâtir une solidarité et une appropriation collectives des travailleurs et soutenir la transition vers le travail décent (WIEGO 2014). Une telle "approche partenariale" peut également soutenir la revitalisation des syndicats, les syndicats adoptant de plus en plus de stratégies d'organisation créatives, de nouvelles coalitions et la représentation de tous les travailleurs afin de relever les défis de l'évolution des marchés du travail et de la diminution du nombre de membres à l'échelle mondiale (BIT 2021). En outre, des partenariats entre les syndicats et la SSE peuvent appuyer la mise en œuvre effective des normes internationales du travail et renforcer la capacité des travailleurs de l'économie informelle à accéder à leurs droits fondamentaux au travail. Ceci comprend, notamment, la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective et les trois autres principes et droits fondamentaux au

► Encadré 1. Proposition de définition de l'économie sociale et solidaire soumise pour discussion

Il n'existe pas de définition universellement acceptée de l'ESS. Le Bureau propose, pour discussion, une définition fondée sur les valeurs, les principes et les types d'organisation fondés sur un examen des lois et politiques nationales et infranationales adoptées en matière d'ESS.

L'économie sociale et solidaire englobe des unités institutionnelles ayant des objectifs sociaux et publics, engagées dans des activités économiques sur la base de la coopération volontaire, la gouvernance démocratique et participative, l'autonomie et l'indépendance, dont les règles limitent ou interdisent la distribution des excédents. Les unités de l'ESS peuvent comprendre des coopératives, des associations, des sociétés mutuelles, des fondations, des entreprises sociales, des groupes d'entraide et d'autres unités fonctionnant en conformité avec les valeurs et les principes de l'ESS dans l'économie formelle et l'économie informelle (ILO 2022).

► Encadré 2. Le rôle de diverses organisations et unités dans le soutien aux travailleurs de l'économie informelle, selon la [Recommandation n° 204 sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle](#)

[La Recommandation \(n° 204\) de 2015](#) reconnaît le rôle important et actif des organisations d'employeurs et de travailleurs dans la facilitation de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (préambule) et les invite à étendre aux travailleurs et aux unités économiques de l'économie informelle la possibilité de s'affilier et d'accéder à leurs services (par. 33). La recommandation considère également les unités de l'ESS comme des "unités économiques essentielles" au sein de l'économie informelle.

travail, soit l'élimination toutes les formes du travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession.

La présente note de synthèse présente les conclusions d'une recherche participative menée en 2021, qui a exploré le potentiel des partenariats entre les syndicats et l'ESS

pour soutenir les travailleurs de l'économie informelle¹. Elle identifie les types de partenariats, met en évidence les principales activités et réalisations des partenariats, analyse les défis, permet d'orienter l'élaboration et l'impact des partenariats et décrit les actions concrètes pour s'assurer que les partenariats puissent se développer, croître et prospérer.

Types de partenariats

Les partenariats entre les syndicats et l'ESS en soutien des travailleurs de l'économie informelle comprennent la prestation d'un soutien et de services individuels (niveau micro) ainsi que la construction d'une identité commune et l'acquisition de connaissances collectives, ou encore un engagement pour une appropriation partagée et un appui mutuel (niveau meso). S'inscrivant souvent dans des mouvements plus larges en faveur des droits et de la justice sociale, l'ESS met en place des alliances stratégiques visant à renforcer le pouvoir, la visibilité et l'influence des travailleurs et mène des activités de sensibilisation et de dialogue aux échelons local, national ou mondial, ce qui a pour effet de faire avancer les droits et la protection des travailleurs (niveau macro) (OIT 2022). Le tableau ci-après présente trois types de partenariats entre les syndicats et l'ESS pour venir en aide aux travailleurs de l'économie informelle (voir page 4).

Activités et réalisations des partenariats

Les initiatives en partenariat ont permis aux travailleurs de l'économie informelle d'engranger un certain nombre de bénéfices individuellement et collectivement et ont amélioré l'environnement structurel des droits des travailleurs de l'économie informelle. Cette section met en lumière quelques réalisations importantes à ce jour.

Amélioration des moyens de subsistance

Parmi les principaux résultats des partenariats on compte une visibilité accrue et la reconnaissance des travailleurs de l'économie informelle et de leur travail, ce qui conduit à une

amélioration générale de leurs revenus. Les approches de la garantie des bénéfices diffèrent en fonction du secteur.

► Encadré 3. Étude de cas: Réévaluer le travail domestique par l'intermédiaire des entreprises sociales en Colombie

En 2021, l'*Unión de Trabajadoras del Servicio Doméstico* (UTRASD) a élargi ses activités essentielles de plaidoyer aux niveaux national, régional et local en faveur de l'amélioration des droits au travail pour ses principales mandantes, les travailleuses afro-colombiennes du secteur des soins et des services domestiques. Une entreprise sociale dirigée et gérée par des travailleuses a été créée avec le soutien financier et technique de partenaires habilitants, dont l'Agence française de développement, CARE Amérique latine et Caraïbes et la Fundación Bien Humano. L'entreprise sociale IMA Limpia, lancée à la fin de 2021, vise à ce que sa conception et son fonctionnement favorisent l'égalité entre hommes et femmes, les droits de l'homme, le travail décent et les droits économiques et sociaux (UTRASD et al. 2020).

L'UTRASD et ses partenaires ont proposé une formation aux travailleuses domestiques et aux prestataires de soins, afin qu'elles acquièrent des compétences professionnelles, connaissent les droits de l'homme et du travail et l'estime de soi, dans le but de renforcer le profil professionnel des travailleuses et de l'entreprise. L'UTRASD rapporte que ceci a aidé à changer la manière dont les employeurs et la société perçoivent le travail domestique et a donc encouragé l'amélioration des rendements économiques. Cette initiative a été complétée par une campagne sur les réseaux sociaux menée par l'UTRASD afin de générer une clientèle soutenant les objectifs sociaux de l'entreprise. Comme l'a expliqué l'un des partenaires habilitants: "*Soutenir IMA Limpia ne consiste pas seulement à soutenir une entreprise sociale de femmes qui apporte de la dignité en leur fournissant un salaire et la reconnaissance légale de leur travail; il s'agit de promouvoir un changement culturel, afin que celles qui s'occupent de nos maisons et de nos proches ne subissent plus l'informalité et les mauvais traitements*". Mónica Sandoval, Fundación Bien Humano (cité dans IMA Limpia 2021).

¹ Cette note se fonde sur une recherche menée par Abigail Hunt et Moizza Binat Sarwar, Overseas Development Institute (Hunt et Binat Sarwar, non publié). La recherche a été financée et coordonnée techniquement par les Fondations Open Society et l'Organisation internationale du Travail. La méthodologie de recherche a été élaborée en collaboration avec un groupe consultatif d'experts. Elle comprenait un examen de la documentation, une étude approfondie de partenariats sélectionnés grâce à l'élaboration de quatre études de cas par pays et la validation des conclusions par des organisations de travailleurs de l'économie informelle. Des études de cas nationales axées sur des partenariats au Brésil, en Colombie, au Kenya et en Afrique du Sud sont présentées dans la présente note.

► Partenariats entre les syndicats et l'ESS pour soutenir les travailleurs de l'économie informelle

Type de partenariat	Caractéristiques essentielles	Exemples
Partenariat entre des syndicats et des organisations de travailleurs de l'économie informelle, en vue de la création d'unités de l'ESS indépendantes	<ul style="list-style-type: none"> • Forme la plus courante de partenariat dans tous les contextes • Initiatives de partenariat souvent menées par ou via des syndicats formels et des associations et organisations de travailleurs de l'économie informelle • Les entités créées revêtent diverses formes organisationnelles dans l'ESS, notamment la forme de coopératives, de sociétés mutuelles et de entreprises sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> • En République dominicaine, la <i>Federación Nacional de Mujeres Trabajadoras</i> (FENAMUTRA) a créé la coopérative COOPFENAMUTRA (Imparcial RD 2021). • En Inde, la <i>Self-Employment Women's Association</i> (SEWA) a mis en place plusieurs entités de l'ESS, comme la VimoSEWA Cooperative Limited qui fournit des assurances sociales aux membres de la SEWA et aux autres travailleurs de l'économie informelle (OIT 2019). • A Trinidad et Tobago, la <i>National Union of Domestic Employees</i> (NUDE) a créé la coopérative de travailleurs <i>Service Workers Center Cooperative Society Limited</i> (SWCC) (OIT 2018b).
Partenariats et collaborations entre des syndicats établis et l'ESS, afin d'organiser, de représenter et de fournir des services et/ou d'autres formes de soutien aux travailleurs de l'économie informelle	<p>Partenariats et collaborations destinés à organiser, représenter et fournir des services et/ou d'autres formes de soutien aux travailleurs de l'économie informelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le plus souvent, les syndicats cherchent des partenariats et une collaboration avec les unités de l'ESS existantes pour étendre le soutien aux travailleurs de l'économie informelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au Brésil, les alliances entre des syndicats et l'ESS ont été formalisées par la création de la <i>Central de Cooperativas e Empreendimentos Solidários</i> (UNISOL Brasil), organisation hybride d'associations, de coopératives et d'autres unités de l'ESS, avec la participation active de la <i>Central Única dos Trabalhadores</i> (CUT) (Hunt et Sarwar, non publié). • Au Rwanda, la Centrale des Syndicats des Travailleurs au Rwanda (CESTRAR) a approché des membres du fonds mutuel des chauffeurs de moto-taxi à Kigali et a soutenu leurs efforts pour s'organiser en syndicats (Manzi 2007).
Partenariat entre des syndicats et l'ESS établi par le biais d'un partenaire habilitant afin de faciliter et de soutenir activement l'action collective parmi les travailleurs de l'économie informelle	<ul style="list-style-type: none"> • Les partenaires habilitants qui cherchent à faciliter et à soutenir activement l'action collective parmi les travailleurs de l'économie informelle (par exemple, des universitaires, d'autres experts techniques et des organisations non gouvernementales) jouent un rôle de chef de file dans la conceptualisation et la fondation de nouvelles initiatives de partenariat pour organiser et soutenir les travailleurs de l'économie informelle. • Le rôle du partenaire habilitant varie en fonction des besoins du partenariat et peut être de courte durée, durable ou ad hoc. 	<ul style="list-style-type: none"> • En Afrique du Sud, le <i>Social Law Project</i> a mené le <i>Digital Platform Cooperative Project</i>, coopérative de plateforme florissante appartenant aux travailleurs domestiques, créée en partenariat avec le <i>South African Domestic Service and Allied Workers Union</i> (SADSAWU) et l'<i>United Domestic Workers of South Africa</i> (UDWOSA) (Hunt et Sarwar, non publié).

En Colombie, une nouvelle entreprise sociale a **génééré des possibilités d'emploi formel**, grâce auxquelles les travailleurs domestiques ont obtenu un contrat de travail, des cotisations de sécurité sociale et un salaire décent (Encadré 3).

Au Brésil, l'influence réussie des politiques soutenues par les syndicats, combinée à l'adhésion à des coopératives, a **créé les conditions de nouvelles opportunités de génération de revenus plus stables pour les ramasseurs de déchets (voir encadré 4)**.

► Encadré 4 - Étude de cas: Partenariat entre l'UNISOL et la CUT pour soutenir les ramasseurs de déchets au Brésil

Au Brésil, les ramasseurs et les recycleurs de déchets sont depuis longtemps organisés en coopératives et en associations. Toutefois, les contacts entre les ramasseurs de déchets et le mouvement syndical sont restés limités jusqu'à la création, en 2014, de la *Central de Cooperativas e Empreendimentos Solidários* (UNISOL Brasil), organisation hybride rassemblant des associations, des coopératives et d'autres unités de l'ESS, créée en partenariat avec la *Central Única dos Trabalhadores* (CUT).

L'UNISOL appuie principalement le secteur du ramassage des déchets en contribuant à surmonter la précarité économique enracinée parmi les travailleurs ainsi que leur invisibilité historique, notamment auprès des décideurs politiques. Elle le fait par la création de solidarité entre les travailleurs, par la promotion de la coopération et le dialogue au niveau national en vue d'accroître l'inclusion économique et sociale en influençant les politiques publiques, par la promotion de la démocratisation sur le lieu de travail, par l'obtention de financement pour les coopératives et par le partage du capital et des bénéfices générés par les membres. La CUT a soutenu le développement d'une force politique dirigée par les travailleurs en aidant au dialogue institutionnel, en participant au renforcement politique de l'UNISOL, et en apportant un soutien technique par l'intermédiaire de l'*Agência de Desenvolvimento Solidário* (ADS).

Parmi les résultats obtenus, on peut citer l'augmentation de la couverture de sécurité sociale des ramasseurs de déchets dans le cadre de la politique nationale de 2010 sur les déchets solides (*Política Nacional de Resíduos Sólidos*, ou PNRS), à la suite des activités de sensibilisation menées par l'UNISOL et d'autres partenaires regroupés au sein des forums déchets et citoyenneté (*Fórum Lixo e Cidadania*). L'UNISOL a également aidé les ramasseurs de déchets pendant la pandémie de Covid-19 en luttant contre la fermeture des entrepôts utilisés pour stocker les marchandises, en aidant à trouver et à livrer des colis de nourriture aux ramasseurs de déchets, en travaillant avec d'autres affiliés sectoriels de l'UNISOL pour fabriquer et distribuer des masques faciaux et en soutenant la fourniture aux ramasseurs de déchets d'une formation en matière de santé et de sécurité liée à la pandémie.

Fournir des services et soutenir les besoins individuels et l'accès aux droits

Le développement des compétences et des connaissances des travailleurs de l'économie informelle est souvent une priorité du partenariat. Ceci comprend la conscience de soi et la résilience, ainsi que des compétences transférables comme les compétences commerciales, de leadership et de plaidoyer. Le développement des compétences numériques est devenu de plus en plus important à mesure que la technologie numérique devenait un élément central des modèles de partenariat, notamment les coopératives de plateforme (voir encadré 5). Au cours de la pandémie de Covid-19, les

communications numériques ont permis d'améliorer la portée et l'ampleur des activités, y compris d'organiser virtuellement des formations, des conférences et des activités de promotion, ainsi que d'autres activités de renforcement du mouvement, telles que des réunions sur la stratégie de plaidoyer entre des travailleurs de l'économie informelle.

Accroître l'accès des travailleurs aux services pour répondre à leurs besoins immédiats en matière de financement, de marketing ou de soutien à la gestion des soins non rémunérés est un autre domaine d'intérêt essentiel de nombreux partenariats. L'élaboration ou l'adaptation de services pour surmonter les obstacles auxquels sont confrontés les travailleurs de l'économie informelle dans l'accès aux services "classiques" est

souvent une priorité, par exemple au Kenya, où une coopérative d'épargne et de crédit a soutenu les vendeurs ambulants (Encadré 6).

Les partenariats ont également permis de lutter contre l'exclusion généralisée des travailleurs de l'économie informelle de la protection et des services sociaux publics (voir des exemples au Brésil [Encadré 4] et au Kenya [Encadré 6]), y compris pendant la crise de la Covid-19.

En Argentine, l'*Unión de Trabajadores y Trabajadoras de la Economía Popular* (UTEPA), qui est liée à diverses initiatives de l'ESS, dont une mutuelle de soins de santé et des cantines pour travailleurs, a joué un rôle de premier plan dans le dialogue avec le *Comité de Emergencia Social* du gouvernement fédéral argentin, qui a conduit à des mesures de sécurité alimentaire et de revenu (WIEGO 2020).

Développement d'une identité collective, appropriation partagée et soutien mutuel

Une des principales réalisations de nombreux partenariats est **l'intérêt et l'engagement générés chez les**

travailleurs pour apprendre, développer, partager et investir en eux-mêmes, ainsi que pour créer de nouvelles formes de solidarité et générer des opportunités économiques collectives. Ceci fait souvent suite à des efforts intenses des organisations de partenaires pour construire une identité et un but communs parmi les travailleurs, ainsi que pour développer la connaissance des principes des coopératives et de l'ESS au sens large. Ceci peut nécessiter des efforts soutenus, notamment parce que certains groupes professionnels de travailleurs sont habitués à travailler indépendamment, par exemple dans la vente ambulante ou le ramassage des déchets, où l'on trouve souvent des travailleurs indépendants informels. En outre, la constitution ou l'adhésion à des unités de l'ESS fondées sur les principes de coopération et de démocratie participative exige souvent une adaptation à de nouvelles méthodes de travail. Par exemple, le projet d'une nouvelle coopérative de plateforme en Afrique du Sud a concrétisé une discussion de longue date sur les options envisageables pour une coopérative de travailleuses domestiques dans le pays (Encadré 5).

► Encadré 5 - Étude de cas: Une coopérative de plateforme de travailleuses domestiques en Afrique du Sud

Une coopérative de plateforme de travailleuses domestiques est en cours de création en Afrique du Sud, avec l'appui du *Social Law Project* (SLP), en partenariat étroit avec le *South African Domestic Service and Allied Workers Union* (SADSAWU) et l'*United Domestic Workers of South Africa* (UDWOSA). Le projet a été lancé après des années de discussions sur le cadrage et de consultation entre les organisations participantes. L'OIT a été un des premiers facilitateurs des actions d'identification des opportunités de création de coopératives parmi les travailleurs domestiques en Afrique du Sud (OIT 2015). Parmi les moteurs du projet, on trouve la direction du SLP en tant que partenaire habilitant clé, ainsi que les déficits croissants de travail décent qui ont conduit le SADSAWU et l'UDWOSA à explorer de nouvelles possibilités d'organisation de la main-d'œuvre et de génération de possibilités économiques de qualité, appartenant aux travailleurs.

La coopérative de plateforme a identifié trois objectifs principaux:

- améliorer les droits et les conditions de travail des travailleuses domestiques;
- développer des méthodes collectives et démocratiques de travail parmi les travailleuses domestiques; et
- tirer parti de la technologie pour soutenir la création d'emplois et la sécurité des travailleuses domestiques.

Certains membres du SADSAWU et de l'UDWOSA sont devenus membres fondateurs de la coopérative de plateforme et sont enthousiastes des opportunités que l'initiative peut leur offrir pour l'appropriation et le contrôle collectifs de leur travail. Comme l'a expliqué un membre fondateur:

"Travailler ensemble en tant que travailleuses domestiques nous fait sentir que nous avons été écoutées. Les gens nous regardent de haut parce que nous faisons le sale boulot; alors, avec ça nous aurons quelque chose et irons quelque part".

Pour beaucoup de travailleurs indépendants, dont les vendeurs ambulants, les commerçants, les ramasseurs de déchets et les travailleurs des transports, s'organiser en coopératives et autres unités de l'ESS a amélioré les opportunités de commerce et d'accès aux marchés et le pouvoir de négociation des travailleurs.⁴ Certains partenariats ont élaboré des mécanismes permettant aux travailleurs de l'économie informelle de joindre leurs forces (entre eux et parfois avec des travailleurs de l'économie formelle) pour générer des économies d'échelle grâce à des achats et des ventes à plus grande échelle. Dans le secteur du ramassage des déchets au Brésil, un succès important a été l'organisation de coopératives de deuxième niveau pour renforcer l'efficacité de la production et de la chaîne de valeur et augmenter le pouvoir de négociation des travailleurs pendant les discussions contractuelles (Encadré 4).

Amélioration de l'environnement structurel pour les droits des travailleurs de l'économie informelle

Souvent fortement enracinées dans des mouvements plus larges de droits et de justice sociale, de nombreuses organisations partenaires ont réussi à créer des coalitions stratégiques pour garantir de meilleurs droits et protections grâce à des actions conjointes de sensibilisation et/ou de dialogue social au niveau local, national ou mondial. La création d'alliances avec des syndicats - notamment avec des fédérations et des confédérations nationales - a permis de renforcer les initiatives de sensibilisation des travailleurs de l'économie informelle, comme l'ont démontré le partenariat UNISOL/CUT au Brésil (Encadré 4) et le soutien de la COTU-K au NISCOF au Kenya (Encadré 5).

Les priorités du changement de politique diffèrent en fonction des secteurs et des groupes professionnels. Les infrastructures au niveau local et la reconnaissance en tant que prestataires de services par les autorités locales sont souvent importantes pour les travailleurs indépendants tels que les ramasseurs de déchets et les vendeurs ambulants, notamment par la conclusion de contrats avec les autorités locales et par le biais de protocoles d'accord ou d'arrangements sur l'utilisation de l'espace public à différentes heures/jours ou sur les équipements à disposition des travailleurs. *Par exemple, Kagad Kach Patra Kashtakari Panchayat (KKPKP)*, un syndicat de ramasseurs de déchets à Pune, en Inde, a créé la coopérative *Solid Waste Collection and Handling (SWaCH)*, détenue par les travailleurs, qui - avec la KKPKP comme intermédiaire - a signé un protocole d'accord avec la Commune de Pune, en 2008, pour devenir le seul ramasseur de déchets en porte-à-porte dans la ville, améliorant ainsi les revenus et les conditions de travail de ses membres (Chikarmane 2012; Chikarmane & Narayan 2005). Cependant, les travailleurs/employés salariés comme les travailleurs

domestiques se sont souvent concentrés sur la réglementation et les politiques au niveau national - par exemple, pour la reconnaissance légale de la relation de travail et les droits associés à celle-ci, ainsi que pour une meilleure protection et de meilleures conditions de travail.

Enfin, **l'égalité hommes-femmes** est l'un des points essentiels de plusieurs partenariats, soit parce que les organisations impliquées se concentrent en premier lieu sur le soutien aux femmes (par exemple, le SEWA en Inde), soit parce que leur orientation sectorielle/professionnelle se concentre sur des secteurs traditionnellement à prédominance féminine, comme le secteur du travail domestique. Beaucoup - comme UTRASD en Colombie (Encadré 2) - adoptent une approche sexospécifique fortement intersectorielle de leur travail. D'autres s'attaquent aux manifestations de l'inégalité structurelle entre hommes et femmes sur le lieu de travail, comme la violence, le harcèlement et les menaces pour la sécurité des femmes travaillant dans l'économie informelle. En Ouganda, par exemple, l'*Amalgamated Transport and General Workers Union (ATGWU)*, a mené par l'intermédiaire de son Comité des femmes du secteur informel des négociations en vue d'améliorer la sécurité et l'accès des femmes aux toilettes et à d'autres services autour des lieux de travail des travailleurs des transports (OIT 2020c).

Principaux enjeux pour la mise en place de partenariats et leur impact

Problèmes internes au sein des organisations partenaires

Un large éventail de difficultés internes auxquels sont confrontés les syndicats et les syndicats de l'ESS ont posé des problèmes pour leur création, leur croissance, leur pérennité et leur efficacité. Le manque de financement s'est avéré une difficulté persistante. Les coûts de démarrage étaient souvent importants et, dans certains cas, difficilement justifiables pour des organisations qui cherchaient à mettre en place des initiatives innovantes en dehors de leur mandat et de leur expérience de base. Des fonds dédiés à l'établissement des droits et des activités de partenariat sont souvent essentiels. Le manque de financements et d'investissements est également apparu comme un obstacle majeur à l'amélioration du niveau, notamment lorsque les organisations de partenaires ont cherché à étendre des activités telles que des opportunités de formation à de nouveaux groupes de travailleurs ou dans des zones géographiques plus larges.

Les lacunes en matière de connaissances techniques ont réduit les capacités, l'efficacité et l'impact, et se sont étendues à un large éventail de domaines de gestion

organisationnelle et opérationnelle. Un taux de rotation élevé du personnel constitue un autre défi important pour la durabilité. Cela a été mis en évidence dans les organisations partenaires où le changement est considéré comme inhérent au processus démocratique, c'est-à-dire que des élections aux postes de direction aient lieu très régulièrement et que la rotation des dirigeants soit encouragée. Dans la pratique, cependant, cela conduit souvent à une discontinuité dans les projets et les connaissances institutionnelles.

Les partenariats ont également permis de lutter contre l'exclusion généralisée des travailleurs de l'économie informelle de la protection et des services sociaux publics (voir des exemples au Brésil [Encadré 4] et au Kenya [Encadré 6]), y compris pendant la crise de la Covid-19. En Argentine, l'*Unión de Trabajadores y Trabajadoras de la Economía Popular* (UTEP), qui est liée à diverses initiatives d'ESS, dont une mutuelle de soins de santé et des cantines pour les travailleurs, a joué un rôle de premier plan dans le dialogue avec le *Comité de Emergencia Social* du gouvernement fédéral argentin, qui a conduit à des mesures de sécurité alimentaire et de revenu (WIEGO 2020).

Lacunes dans le soutien syndical aux travailleurs de l'économie informelle et obstacles à la collaboration entre les syndicats et l'ESS

Le pouvoir structurel et associatif relatif des syndicats, qui découle souvent de leur position au sein des structures tripartites, signifie qu'ils peuvent fortement contribuer à la portée et à l'impact des partenariats. Cependant, les travailleurs de l'économie informelle et leurs organisations sont parfois écartés des préoccupations des syndicats (et des fédérations/confédérations). Ceux-ci ne représentent pas toujours les intérêts des travailleurs de l'économie informelle au sein de systèmes tripartites et/ou ne plaident pas pour que les travailleurs de l'économie informelle soient appelés à représenter leurs propres secteurs (voir Spooner et al. 2021). Les organisations de travailleurs de l'économie informelle demeurent donc souvent le principal lieu d'action collective dans l'économie informelle.

Le partenariat entre les syndicats et l'ESS a été entravé par des divisions idéologiques et pratiques. Cela provient de la perception d'objectifs, de rôles et de pratiques conflictuels au sein de chacun et en direction de l'autre, ce qui contribue à une histoire de relations difficiles entre les deux mouvements dans divers pays. Les responsables de l'organisation peuvent avoir des vues et des affiliations fortement ancrées, ce qui limite le dialogue préliminaire au soutien à l'élaboration de partenariats. En outre, lorsque les syndicats et des organisations similaires de travailleurs de l'économie informelle lancent des initiatives d'ESS, ils

peuvent ne pas disposer des connaissances approfondies nécessaires pour créer des unités de l'ESS économiquement viables et entretenir de faibles liens avec les praticiens de l'ESS et d'autres facilitateurs susceptibles d'apporter un soutien.

Difficultés à assurer l'évolution et la viabilité de l'organisation

La mise en place d'organisations pleinement indépendantes, pérennes et évolutives demeure un défi pour de nombreux partenariats. Les syndicats et d'autres organisations de travailleurs de l'économie informelle ont souvent une capacité limitée à servir leurs membres et à mener des actions de sensibilisation en raison de la faible densité de membres et des revenus limités provenant des cotisations. Les unités de l'ESS destinées à soutenir des activités génératrices de revenus sont confrontées à une multitude de défis lors de l'élaboration de modèles d'activités et organisationnels solides. Ils n'ont souvent pas accès à une assistance spécialisée et adaptée au contexte, par exemple pour aider à réaliser des analyses de marché et à concevoir des plans stratégiques et opérationnels appropriés. La Covid-19 a exacerbé de nombreux défis, les travailleurs de l'économie informelle étant confrontés à une réduction des revenus ou au chômage avec peu de recours à des soutiens tels que la protection sociale publique. Certains mécanismes de l'ESS établis pour soutenir la sécurité économique des travailleurs se sont effondrés en raison de la pandémie de Covid-19 (voir Encadré 5).

Facteurs favorisant la mise en place des partenariats et leur impact

Environnement politique et réglementaire favorable

Les cadres politiques et réglementaires déterminent dans quelle mesure les travailleurs de l'économie informelle peuvent accéder à leurs droits fondamentaux au travail, en particulier à la liberté d'association et à la reconnaissance effective du droit à la négociation collective. Il est également important de tenir compte des trois autres principes et droits fondamentaux au travail, soit l'élimination toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession. D'importantes difficultés persistent, notamment l'absence ou l'exclusion explicite de certains groupes de travailleurs de la législation du travail, qui plonge certains groupes professionnels dans l'informalité de fait et l'exclusion de nombreuses organisations dirigées par des travailleurs de l'enregistrement officiel en tant que

syndicats servant ces secteurs. Les partenariats avec les syndicats ont donc été essentiels pour intégrer les travailleurs de l'économie informelle et garantir leur représentation dans le dialogue social. Le rôle des normes internationales a également été décisif. On trouve parmi les normes pertinentes la [Convention \(n° 189\) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011](#) et la [Recommandation \(n° 201\) de 2011](#), que l'on cite souvent comme étant des instruments soutenant la formalisation des travailleuses et travailleurs domestiques et leurs organisations.

De même, la [recommandation \(n° 204\) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015](#), constitue une référence pour l'élaboration de politiques nationales destinées à améliorer les conditions de travail et la formalisation des travailleurs de l'économie informelle.

L'ESS offre un potentiel important pour que les travailleurs de l'économie informelle s'organisent et soient reconnus. Par exemple, le statut formel d'une coopérative apporte - selon la juridiction - des protections juridiques et sociales et le pouvoir de conclure des contrats et de posséder des biens et/ou les locaux enregistrés (par exemple, pour y commercer ou stocker des marchandises), entre autres.

Elles fournissent un cadre formel grâce auquel les activités économiques des travailleurs de l'économie informelle peuvent être reconnues comme des entreprises et comme une base de négociation, notamment avec les autorités et les partenaires commerciaux (Mshiu, 2019; Eum 2020). De nombreux pays ont pris de nouvelles mesures en vue de la création d'un environnement réglementaire de l'ESS de plus en plus favorable, par exemple en Colombie en 2020, grâce à des réformes juridiques facilitant la formation et l'enregistrement des coopératives (Loi 2069 de 2020 sur le soutien à l'entrepreneuriat en Colombie).

Organisations fortes dirigées par les travailleurs et engagement en faveur de partenariats entre les divers mouvements

Il est essentiel d'établir dès le départ des fondations organisationnelles solides pour assurer la longévité du partenariat lui-même et de ses activités de soutien aux travailleurs de l'économie informelle. Un leadership fort et engagé est essentiel pour établir des partenariats et assurer leur pérennité au-delà des initiatives à court terme fondées sur des projets. Il est essentiel de veiller à ce que les travailleurs de l'économie informelle soient au cœur des décisions concernant les modèles et les opérations des

Encadré 6 - Étude de cas: Améliorer l'accès des vendeurs ambulants aux financements et à la protection sociale au Kenya

La *Kenya National Alliance of Street Vendors and Informal Traders* (KENASVIT) est une alliance nationale de vendeurs ambulants, de colporteurs et de commerçants informels, ainsi que d'associations de commerçants informels (KENASVIT n.d.). En 2007, la KENASVIT a reçu des financements pour soutenir les travailleurs de l'économie informelle dont les entreprises avaient été touchées par les violences liées aux élections. Une organisation affiliée à la KENASVIT, la *Nairobi Informal Sector Confederation* (NISCOF), a utilisé sa part pour financer une coopérative d'épargne et de crédit. Il s'agissait d'un fonds renouvelable que divers groupes d'entraide de vendeurs ambulants à Nairobi peuvent utiliser pour des investissements commerciaux que les membres ne n'auraient pas pu effectuer en recourant aux banques officielles. La coopérative d'épargne et de crédit de la NISCOF a fonctionné jusqu'au début de la pandémie de Covid-19. Peu de temps après, le fonds renouvelable s'est effondré parce que les membres et les garants n'ont pas respecté les remboursements des prêts et les fonds restants ont été versés aux membres sous forme de subventions d'urgence. Depuis, la direction de la NISCOF se concentre sur la levée de fonds pour relancer la coopérative d'épargne et de crédit.

Parallèlement, la NISCOF et la *Central Organization of Trade Unions Kenya* (COTU-K) se sont engagées conjointement avec le ministère du Travail à assurer un meilleur accès des travailleurs de l'économie informelle à la protection sociale, notamment en facilitant leur couverture par le Fonds national d'assurance-maladie et le Fonds national de sécurité sociale. La COTU-K a également travaillé avec la NISCOF pour présenter au Sénat kenyan des options concernant l'extension de l'aide d'urgence aux vendeurs ambulants au début de la pandémie de Covid-19.

partenariats; favorisant ainsi le consensus, l'appropriation et la solidarité, ce qui à son tour favorise la pérennité. Le potentiel d'évolution apparaît lorsque les membres/affiliés du partenariat commencent à concevoir l'organisation et à renforcer le travail avec leurs pairs, ce qui génère un effet boule de neige; par exemple, au Brésil, où les membres de la coopérative de ramasseurs de déchets qui ont reçu le soutien de l'UNISOL sont ensuite allés soutenir d'autres membres (voir Encadré 3).

Un large écosystème de soutien

La création de mouvements et la croissance au-delà des principales organisations partenaires sont essentielles pour avoir un impact, évoluer et être pérennes. Les organisations habilitantes directes facilitent et soutiennent activement l'action collective parmi les travailleurs de l'économie informelle et font souvent partie d'un mouvement social plus large en organisant et en soutenant les organisations primaires (Dias et Ogando 2020; Duguid et Weber 2019). Leurs structures organisationnelles sont de formes très diverses et comprennent des fédérations et/ou des confédérations syndicales, des réseaux mondiaux et régionaux, des organisations nationales et internationales. Certains s'engagent depuis longtemps à relier les approches syndicales en matière d'ESS. En 2010, le troisième congrès international StreetNet a adopté une résolution sur l'ESS et a élaboré plusieurs initiatives pour documenter le travail de ses affiliés par de la recherche et les soutenir, en leur apportant par exemple de la formation et de l'information. On peut également trouver parmi les organisations habilitantes directes des organisations de la société civile (OSC), qui peuvent représenter une source essentielle de soutien et de visibilité lorsque les syndicats, les associations ou les groupes ont peu de profil ou de force organisationnels. Ceci peut faciliter la réalisation de campagnes, les rassemblements ou la création d'associations ou de coopératives (Bonner et Spooner 2011).

Les organisations habilitantes indirectes font partie de l'écosystème plus vaste des institutions et des organisations qui soutiennent l'action collective des travailleurs de l'économie informelle, mais ne sont pas clairement constituées en tant qu'acteurs des mouvements de travailleurs ou sociaux. Il peut s'agir de prestataires de services financiers, de bailleurs de fonds/investisseurs, d'institutions internationales et nationales (dont l'OIT), d'agences de développement, d'organisations centrées sur le développement des connaissances et le renforcement des capacités (y compris des incubateurs ou des établissements d'enseignement, comme l'Université Mondragon au Pays basque espagnol), ainsi que d'entités fournissant un soutien logistique et technique à des collectifs (par exemple, des développeurs technologiques qui créent des applications pour des coopératives de plateforme).

Certains facteurs communs apparaissent essentiels lors de la conceptualisation et de la fourniture du soutien. Il est essentiel d'adapter le soutien au secteur et à la géographie, et tous les incubateurs du Nord n'ont pas été appropriés ou utiles lorsqu'ils ont été transférés dans d'autres contextes au Sud. Ceci est particulièrement pertinent en ce qui concerne les nouveaux modèles d'entreprises et les stratégies d'organisation dans l'économie informelle. La

formation et d'autres formes de renforcement des capacités peuvent être un moyen important de soutenir les partenariats; les initiatives de formation les plus réussies répondent à un besoin stratégique organisationnel clairement articulé et sont conceptualisées et mises en œuvre par des facilitateurs ayant des liens étroits avec les organisations partenaires.

Partage des connaissances, des expériences et des apprentissages

Le partage des connaissances, des expériences et des apprentissages peut être un moyen important de soutenir les partenariats. Cela peut comprendre l'élaboration d'études et d'autres documents sur les partenariats réussis afin d'inspirer et de documenter les initiatives émergentes. Des échanges directs de connaissances et d'expériences, comme les visites d'études et d'autres forums de partage modérés, peuvent être tout aussi fructueux. Le jumelage à plus long terme de partenariats, l'accompagnement permanent et le soutien mutuel peuvent également être un moyen important de favoriser la reproduction/adaptation des pratiques d'apprentissage et des pratiques prometteuses à mesure que les partenariats se développent et évoluent. Ceci peut être particulièrement bénéfique lorsque les partenariats ont des caractéristiques communes - notamment, l'orientation sectorielle et le type de partenariat en cours d'élaboration.

Voies à suivre

La présente note de synthèse a mis en évidence la valeur ajoutée des alliances innovantes au sein desquelles des formes d'organisation multiples et complémentaires travaillent ensemble pour soutenir les travailleurs de l'économie informelle. Des voies prometteuses sont proposées pour garantir que de tels partenariats puissent émerger, grandir et prospérer et soient donc dans une position plus forte pour s'appuyer sur les succès enregistrés à ce jour dans la promotion des droits, du travail décent et de la propriété collective des travailleurs de l'économie informelle. Quatre domaines sont proposés pour soutenir les partenariats à élaborer et à faire prospérer:

- **Créer un environnement politique et réglementaire favorable.** Les principales mesures à prendre consistent notamment à s'assurer que les cadres politiques et réglementaires mondiaux, nationaux et locaux sont favorables, dans la pratique, au développement de partenariats visant à soutenir les travailleurs de l'économie informelle, notamment en matière de droit à la liberté d'association et à la négociation collective, au dialogue social et à d'autres formes de plaidoyer. Ceci

peut nécessiter le soutien des ministères et des institutions gouvernementales à l'élaboration de politiques et/ou de réglementations reconnaissant le droit d'organisation des travailleurs de l'économie informelle. Les organisations qui soutiennent les travailleurs de l'économie informelle doivent aussi être pleinement informées et en mesure de naviguer dans le cadre juridique pour développer (et enregistrer, le cas échéant) les organisations et activités de partenariat. Cela leur permettra de participer de manière significative au dialogue politique à tous les niveaux.

- **Bâtir un écosystème habilitant.** Il s'agit de promouvoir des liens conceptuels, stratégiques et pratiques entre les diverses organisations, dans le but de bâtir la compréhension et un engagement envers "l'approche partenariale" pour soutenir les travailleurs de l'économie informelle. Cela implique d'engager des partenaires habilitants directs (par ex., des réseaux de travailleurs de l'économie informelle, des confédérations syndicales, des OSC) et des partenaires habilitants indirects (par ex., des prestataires d'assistance technique spécialisés concentrés sur le développement des connaissances et le renforcement des capacités tels que des incubateurs ou des établissements d'enseignement, des bailleurs de fonds, des institutions internationales) pour soutenir la mise en place des partenariats et leur impact. Il faudra également galvaniser les acteurs qui ne se concentrent pas traditionnellement sur l'économie informelle, par exemple en partageant des expériences réussies de partenariat pour favoriser la compréhension et le dialogue, instaurer la confiance et motiver d'autres acteurs.
- **Appui direct à la création de partenariats.** Parmi les principales mesures de cet appui il y a le soutien aux organisations pour qu'elles comprennent les options dont elles disposent et prennent des décisions

informées au sujet des voies d'organisation et d'action les plus prometteuses. L'évaluation des besoins peut aider à définir les besoins en soutien technique et financier adapté et complet. L'objectif est de permettre le développement de partenariats, ainsi que l'efficacité, la mise à niveau et la pérennité, conformément aux priorités et exigences stratégiques du partenariat. Cela pourrait aider, entre autres, à mettre en place des cadres de direction, à élaborer des plans d'activité, à recruter des membres et à leur fournir des services, à renforcer les systèmes de ressources financières et humaines, à renforcer les compétences en matière de sensibilisation et d'engagement politique ou à améliorer les capacités de collecte de fonds et d'élaboration de programmes.

- **Apprentissage et partage des connaissances et des données factuelles.** Les principales étapes consistent à s'assurer que l'apprentissage et les données factuelles sur ce qui fonctionne pour encourager une "approche partenariale" dans le soutien à l'économie informelle sont produits et rendus accessibles à ceux qui cherchent à créer ou à soutenir des partenariats. Il peut s'agir de recherches, de documentation et d'enseignements tirés d'expériences de partenariat, ainsi que la promotion de l'échange direct et du partage d'informations entre les organisations partenaires et leurs partenaires habilitants. Il peut être particulièrement bénéfique pour les participants de faciliter les échanges entre les organisations qui travaillent sur un modèle de partenariat similaire et/ou qui ont une orientation sectorielle commune.

► Bibliographie

Bonner, Christine, et Dave Spooner. 2011. "Organizing in the Informal Economy: A challenge for trade unions". *Internationale Politik und Gesellschaft* 2 (2011): 87-105. Disponible à l'adresse http://library.fes.de/pdf-files/ipg/2011-2/08_a_bonner.pdf

Carre, Françoise, Horn, Pat, et Christine Bonner. 2020. "Collective bargaining by informal economy workers in the global South: where and how it takes place", in *Research handbook on development and the informal economy*, édité par J. Charmes, 285–316. Cheltenham : Elgar.

Chen, Martha. 2012. *The informal economy: Definitions, theories and policies*, Document de travail 1 de WIEGO. WIEGO.

Chikarmane, Poornima. 2012. *Integrating Wastepickers into Municipal Solid Waste Management in Pune, India*, Note de synthèse n° 8 de WIEGO (Politiques urbaines). WIEGO.

Chikarmane, Poornima et Laxmi Narayan. 2005. *Organizing the Unorganised: A Case Study of the KagadKach Patra Kashtakari Panchayat (Trade Union of Wastepickers)*. WIEGO.

Dias, Sonia Maria and et Carolina Ogando. 2020. "Waste cooperatives in Brazil: Exploring links between cooperative ideals and raising gender awareness", in *Cooperatives and the world of work*, 1^e édition, édité par Bruno Roelants, Hyungsik Eum, Simel Eşim, Sonja Novkovic et Waltteri Katajamäki. New York, Routledge.

Duguid Fiona et Nadya Weber. 2019. *Women informal workers and the empowering nature of collectivizing and collectives: An evidence synthesis*, document de travail présenté au webinaire II d'ILO COOP 100: Advancing gender equality through cooperatives, 27 avril 2019.

Eum, Hyungsik. 2020. "Work and employment in the informal economy and new forms of work: How can the cooperative model be an answer?", in *Cooperatives and the world of work*, 1^e édition, édité par Bruno Roelants, Hyungsik Eum, Simel Eşim, Sonja Novkovic et Waltteri Katajamäki. New York, Routledge.

Hunt, Abigail et Binat Sarwar, Moizza. Non publié. *Organising workers in the informal economy of selected African and Latin American countries: the potential of trade union, cooperative and social and solidarity economy partnerships*. Rapport produit par l'ODI pour l'Organisation internationale du Travail et les Open Society Foundations.

OIT. 2015. *Report of the validation workshop for the potential and challenges of domestic workers co-operatives in South Africa: Compte rendu et recommandations*, 9 juillet.

———. 2018a. *Women and Men in the informal economy: A statistical picture. Troisième édition*.

———. 2018b. *Advancing domestic workers' rights through cooperatives in Trinidad and Tobago: An ILO, NUDE and SWCC initiative*

———. 2019. *Relations entre organisations de travailleurs et travailleurs de l'économie informelle - Recueil de pratiques*

2020a. *Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail, 3^e édition*.

2020b. *Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. 6^e édition*.

2020c. *La contribution du dialogue social à l'égalité des sexes.*

———. 2021. *Trade unions in transition: Quel sera leur rôle dans l'avenir du travail?*

———. 2022. CIT 110 / Rapport VI: *Le travail décent et l'économie sociale et solidaire.*

IMA Limpia. 2021. *Nace IMA Limpia, una empresa social que reivindica el trabajo doméstico y la economía del cuidado.* IMA Limpia (blog) 26 octobre 2021. Disponible à l'adresse <https://imalimpia.com/nace-ima-limpia-una-empresa-social/>

Imparcial RD. 2021. "Fenamutra constitue su cooperativa llamada COOPFENAMUTRA", 28 janvier 2021. Disponible à l'adresse <https://www.imparcialrd.do/2021/01/fenamutra-constituye-su-cooperativa.html>.

KENASVIT. s.d. "Kenya National Alliance of Street Vendors and Informal Traders". Document de référence.

Manzi, Eric. "Spotlight interview with Eric Manzi (CESTRAR-Rwanda)." Entretien avec Bruno Brioni. *Confédération syndicale internationale*, 23 octobre 2007. Disponible à l'adresse <https://www.ituc-csi.org/spotlight-interview-with-eric?lang=fr>.

Mshiu, Sam. 2019. *The cooperative enterprise as a practical option for the formalization of informal economy* OIT.

Spooner, Dave, Georgia Montague-Nelson et Jess Whelligan. 2021. *Crossing the divide: Informal workers and trade unions building power.* FES.

UTRASD, CARE América Latina y el Caribe, CARE Francia et Fundación Bien Humano. 2020. *Documento maestro del modelo y plan de negocios de servicios integrales de limpieza y de cuidado.*

WIEGO. 2014. *Co-operatives and workers in the informal economy: Possibilities and challenges.*

WIEGO 2020. *Réponses de la protection sociale à la Covid-19 Les travailleuse·eur·s de l'informel et le dialogue pour la protection sociale* *Travailleurs informels et dialogue pour la protection sociale. Mémoire n° 3*

Contacts

**Unité des coopératives,
Département des entreprises
Organisation internationale du Travail**
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Suisse

T: +41 22 799 7095

C: coop@ilo.org

www.ilo.org/coop

www.ilo.org/sse